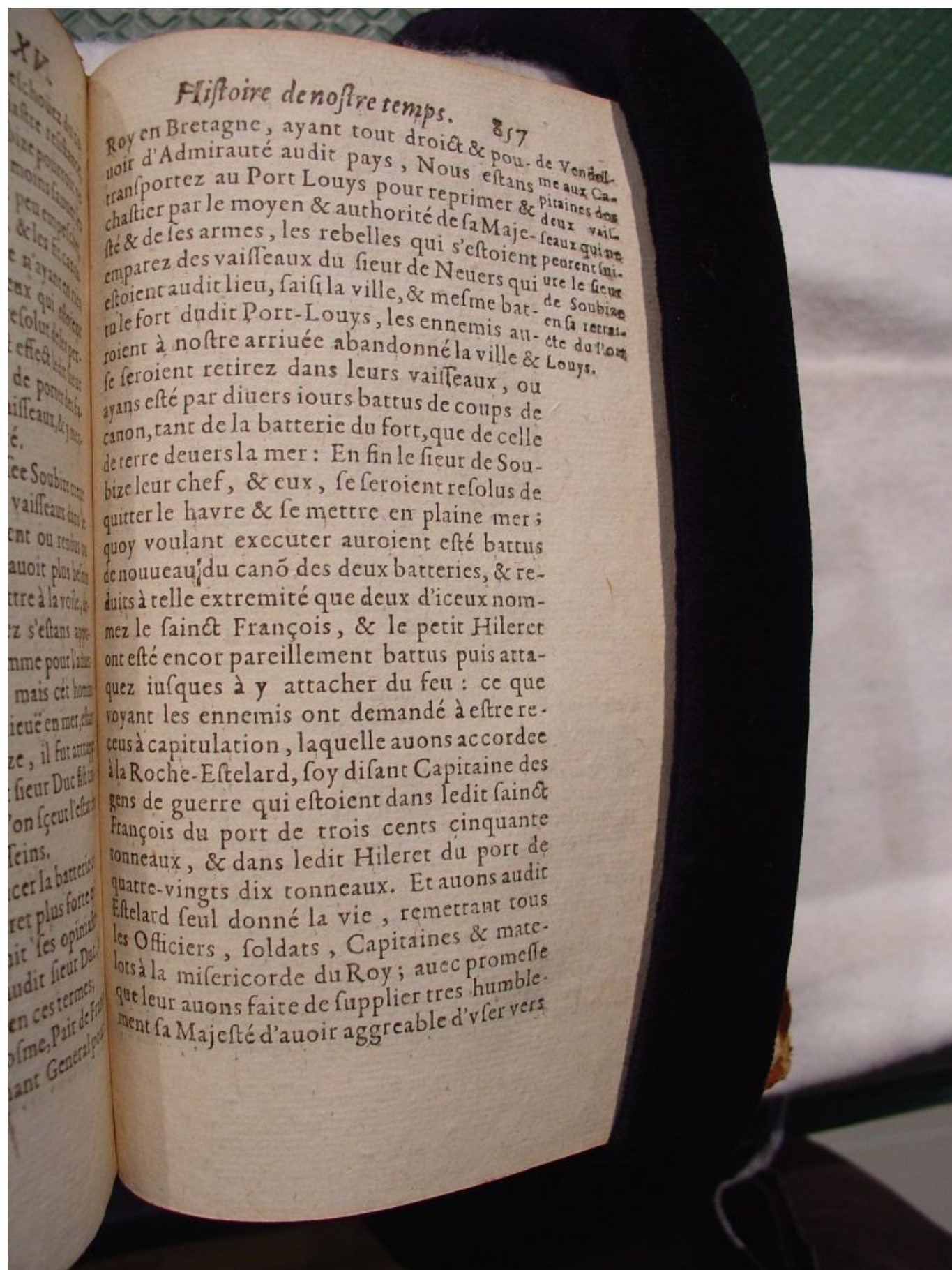
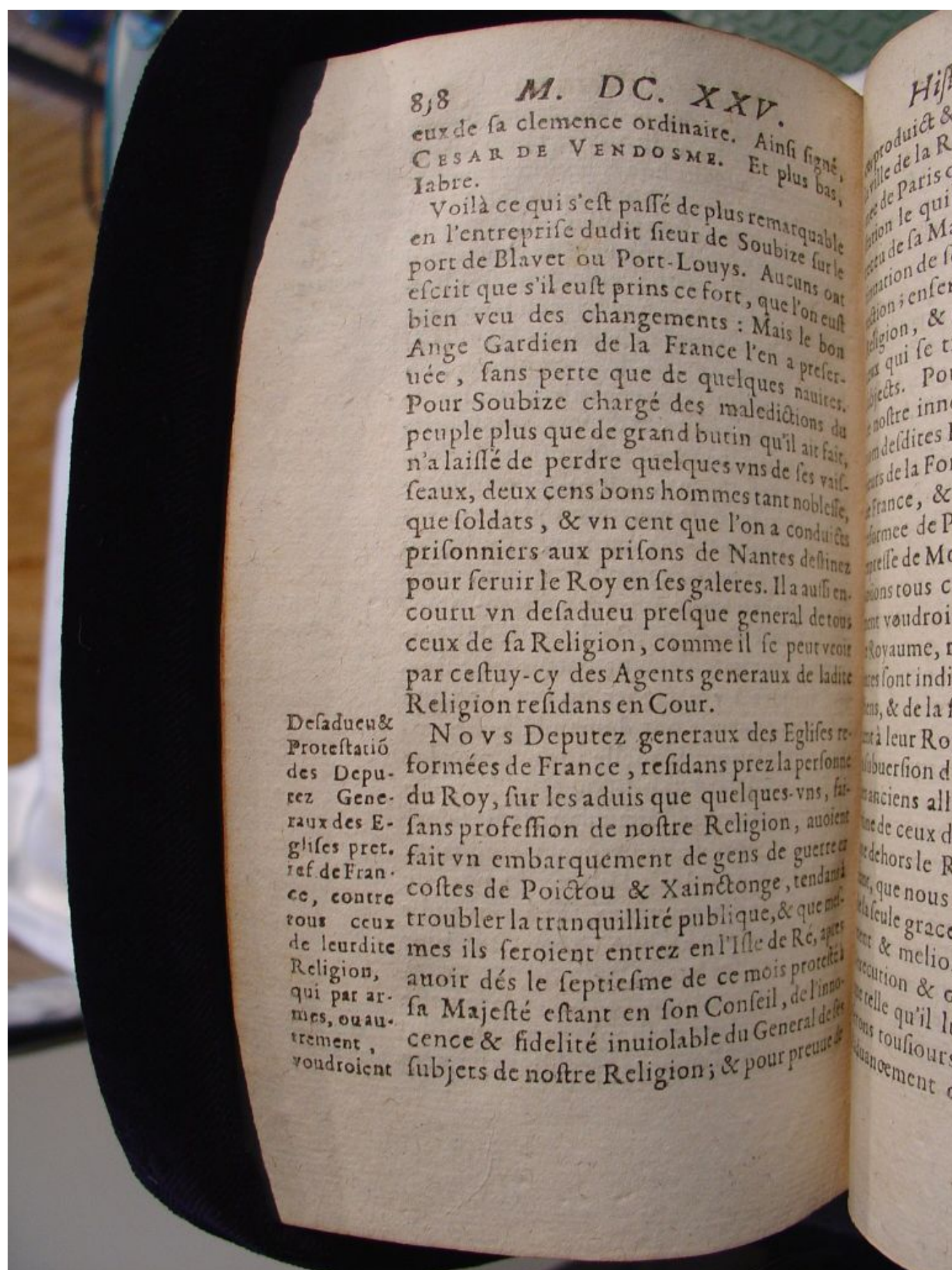


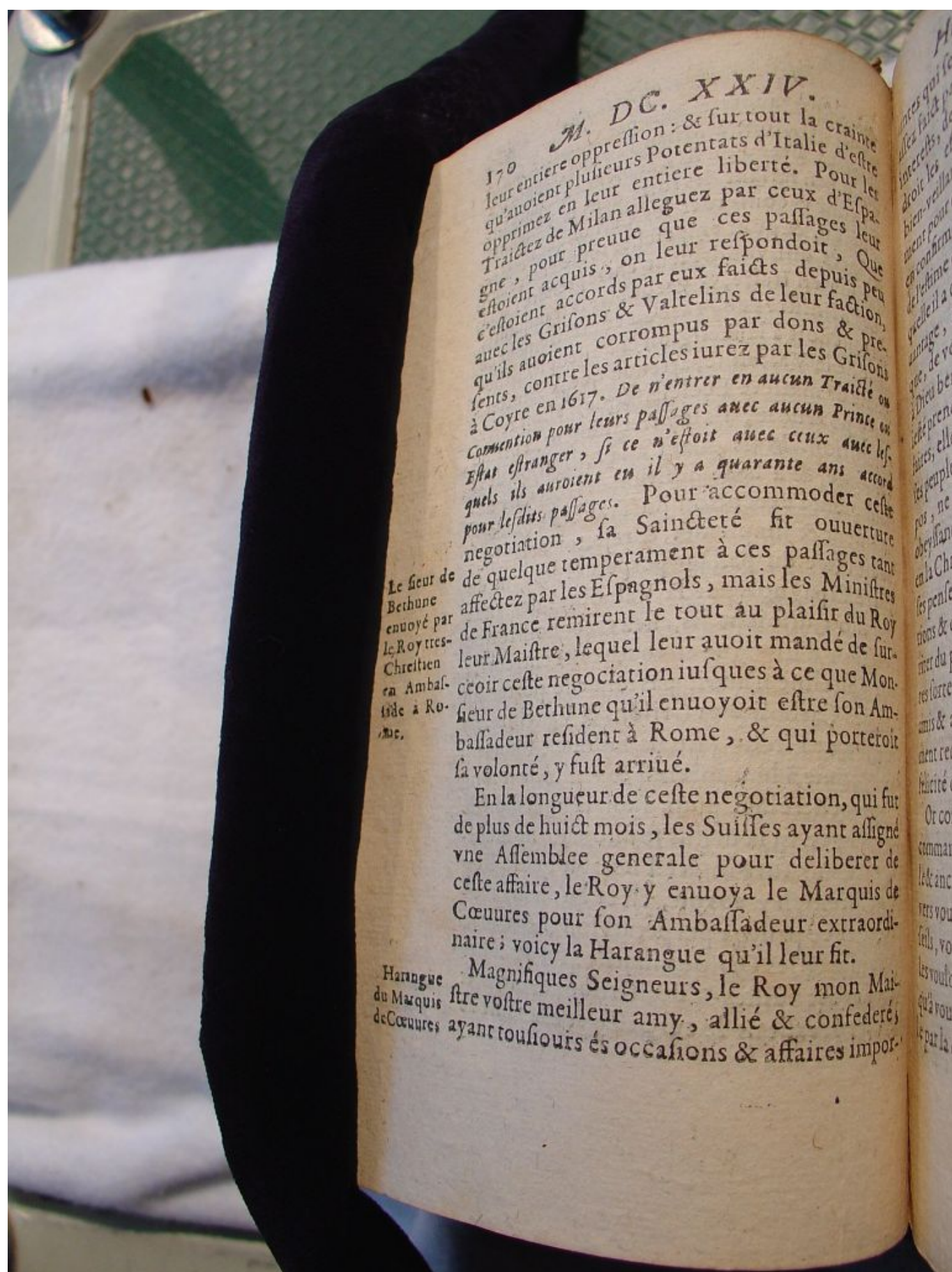
1624_857.jpg



1624_858.jpg



1624_170.jpg

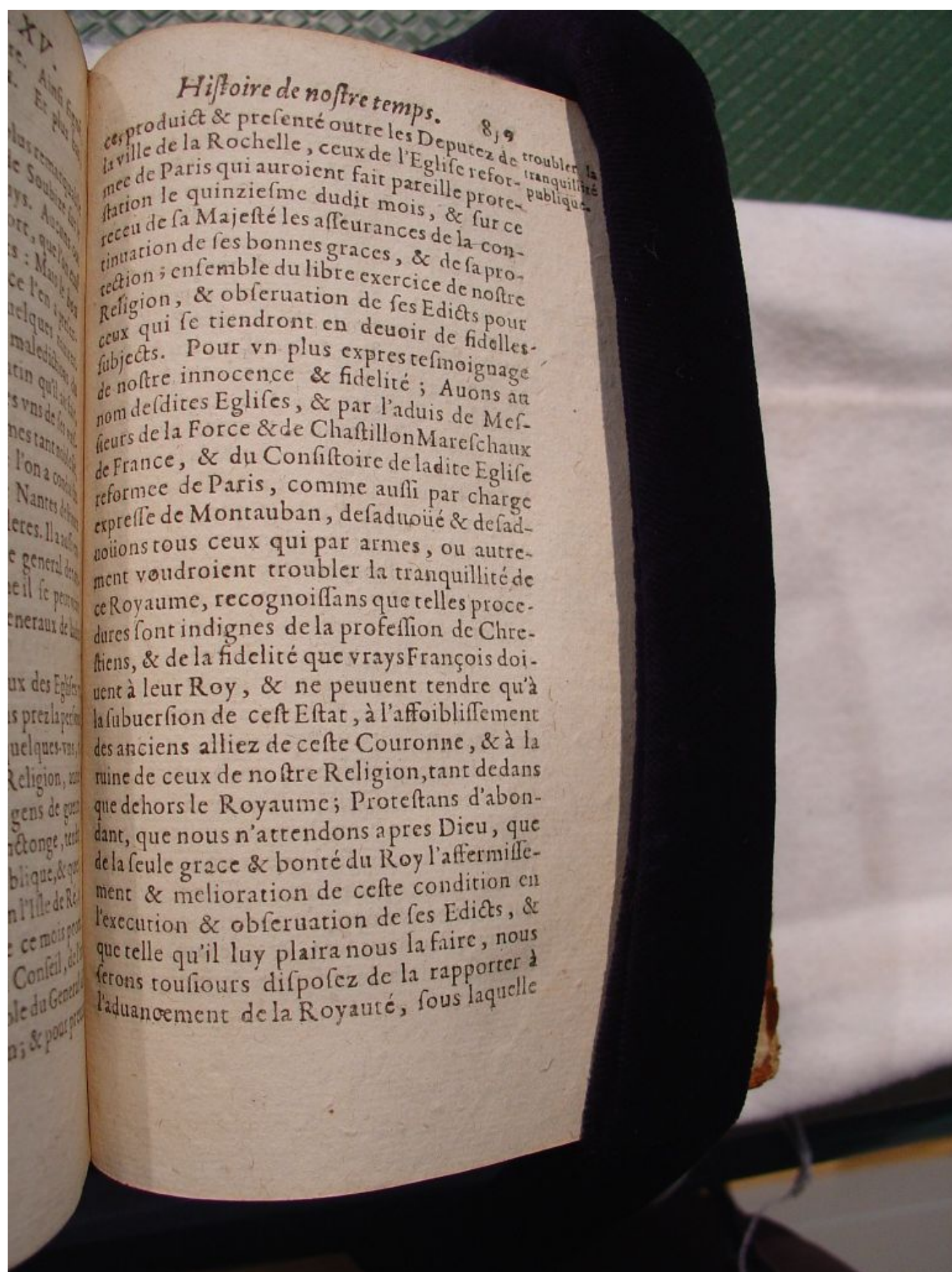


170 M. DC. XXIV.
 leur entiere oppression: & sur tout la crainte
 qu'auoient plusieurs Potentats d'Italie d'estre
 opprimez en leur entiere liberté. Pour les
 Traictez de Milan alleguez par ceux d'Espa-
 gne, pour preuue que ces passages leur
 estoient acquis, on leur respondoit, Que
 c'estoient accords par eux faicts depuis peu
 avec les Grisons & Valtelins de leur faction,
 qu'ils auoient corrompus par dons & pre-
 sent, contre les articles iurez par les Grisons
 à Coyre en 1617. De n'entrer en aucun Traicté ou
 Comention pour leurs passages avec aucun Prince ou
 Estat estrange, si ce n'estoit avec ceux avec les-
 quels ils auroient en il y a quarante ans accord
 pour lesdits passages. Pour accommoder ceste
 negotiation, la Saincteté fit ouuerture
 de quelque temperament à ces passages tant
 affectez par les Espagnols, mais les Ministres
 de France remirent le tout au plaisir du Roy
 leur Maistre, lequel leur auoit mandé de sur-
 ceoir ceste negociation iusques à ce que Mon-
 sieur de Bethune qu'il enuoyoit estre son Am-
 bassadeur resident à Rome, & qui porteroit
 sa volonté, y fust arriué.
 En la longueur de ceste negociation, qui fut
 de plus de huit mois, les Suisses ayant assigné
 vne Assemblée generale pour deliberer de
 ceste affaire, le Roy y enuoya le Marquis de
 Cœuvres pour son Ambassadeur extraordi-
 naire; voicy la Harangue qu'il leur fit.
 Magnifiques Seigneurs, le Roy mon Mai-
 stre vostre meilleur amy, allié & confederé
 ayant tousiours és occasions & affaires impor-

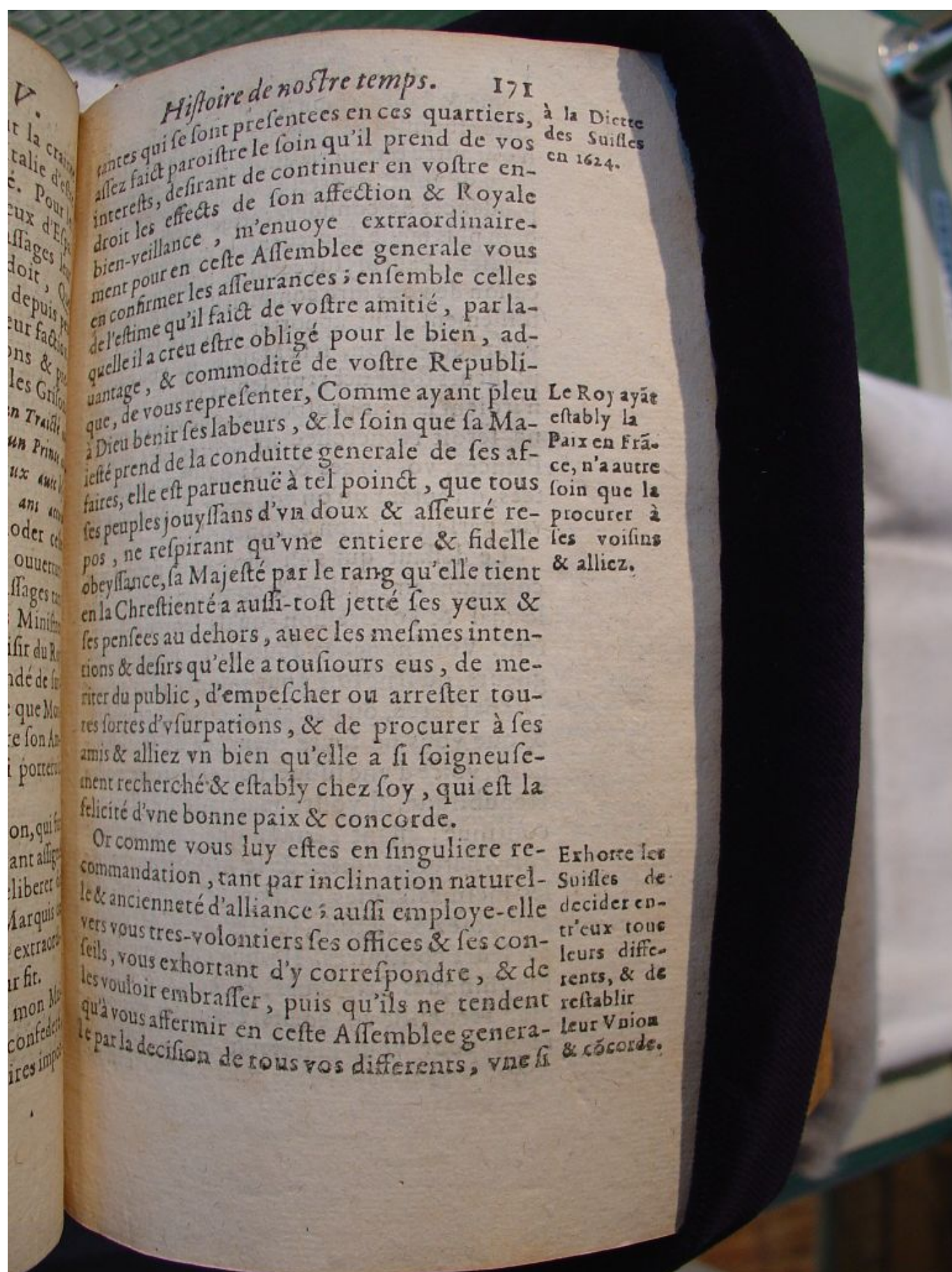
Le sieur de
 Bethune
 enuoyé par
 le Roy tres-
 Chrestien
 en Ambas-
 sade à Ro-
 me.

Harangue
 du Marquis
 de Cœuvres

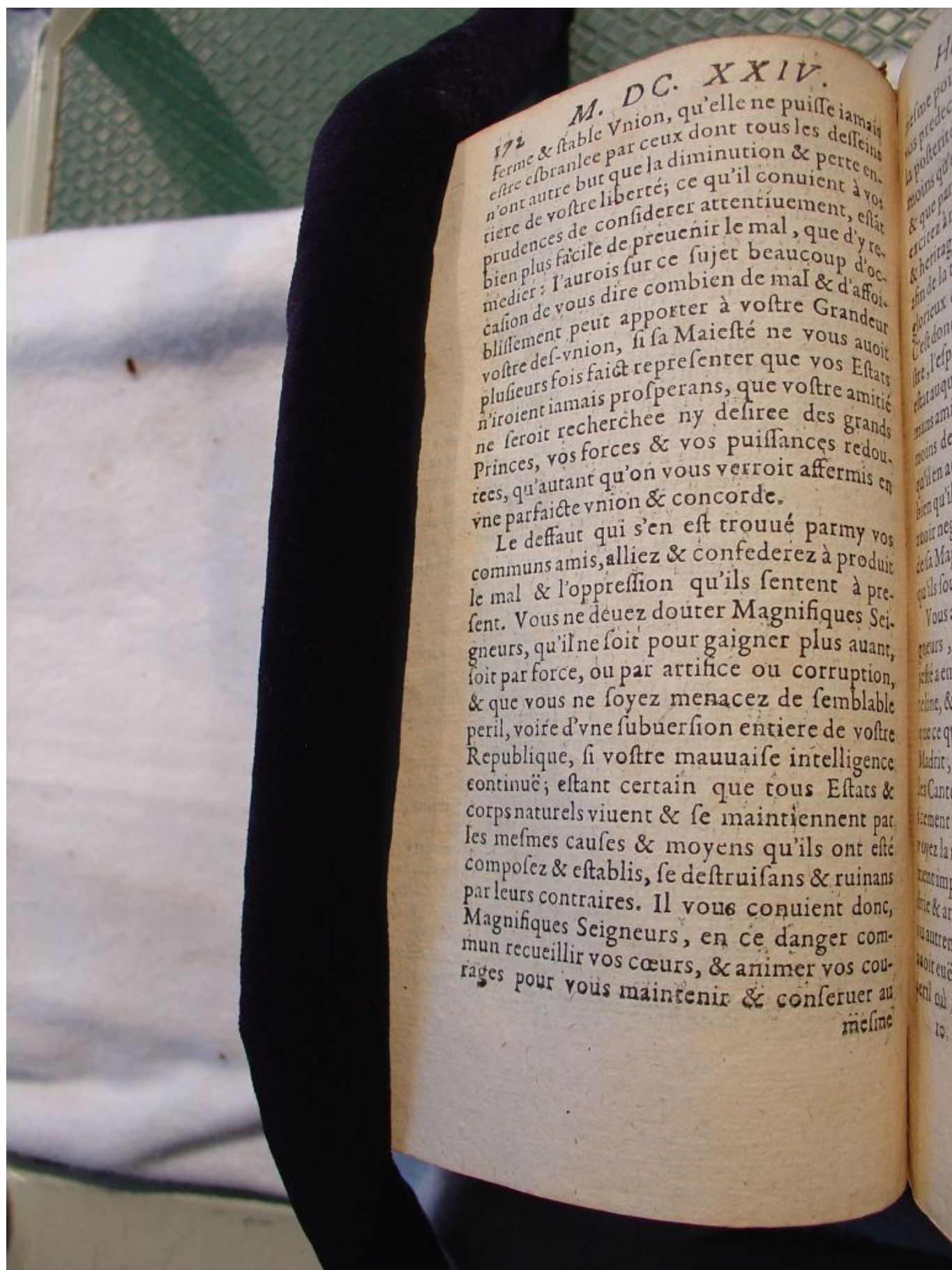
1624_859.jpg



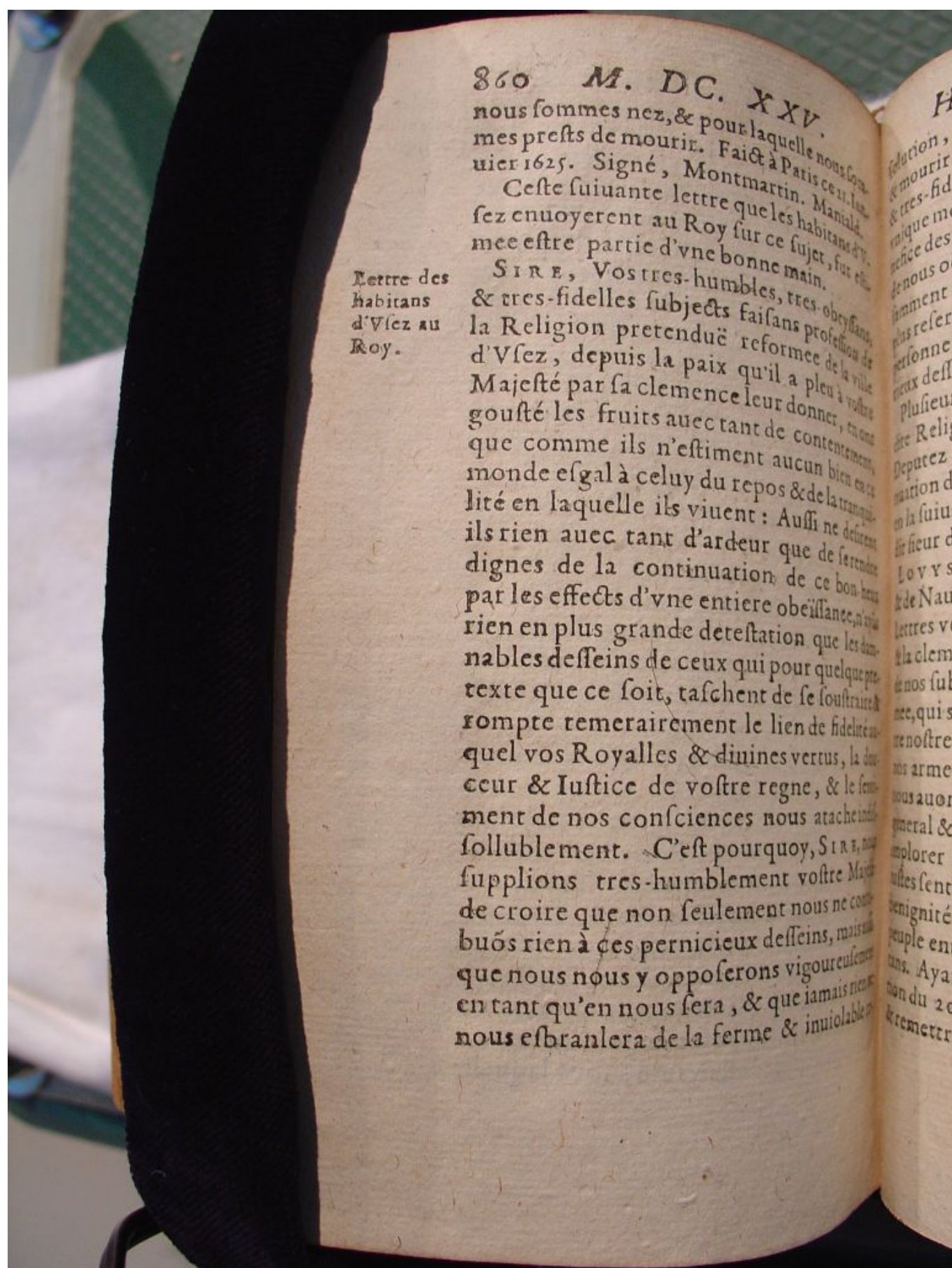
1624_171.jpg



1624_172.jpg



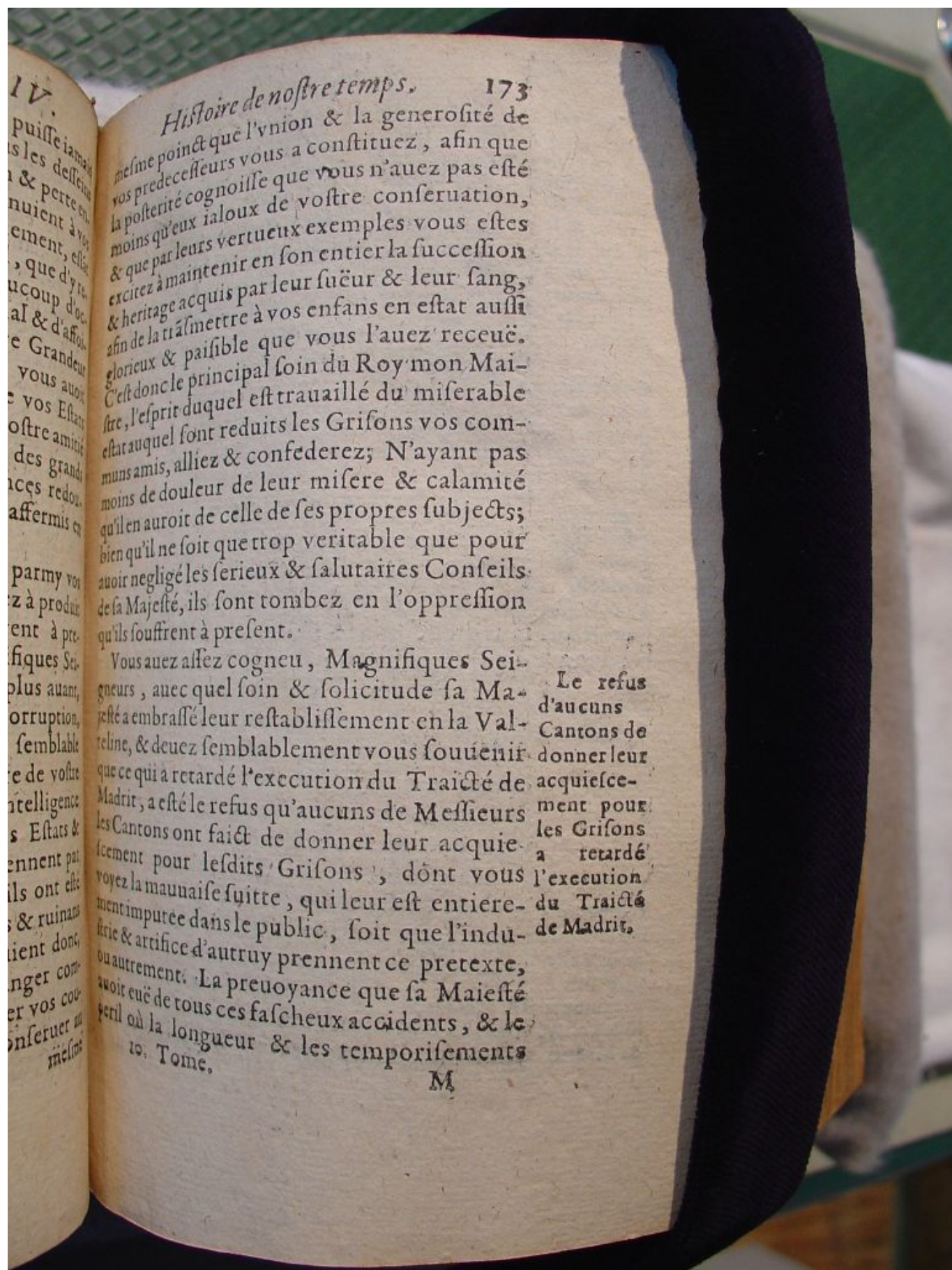
1624_860.jpg



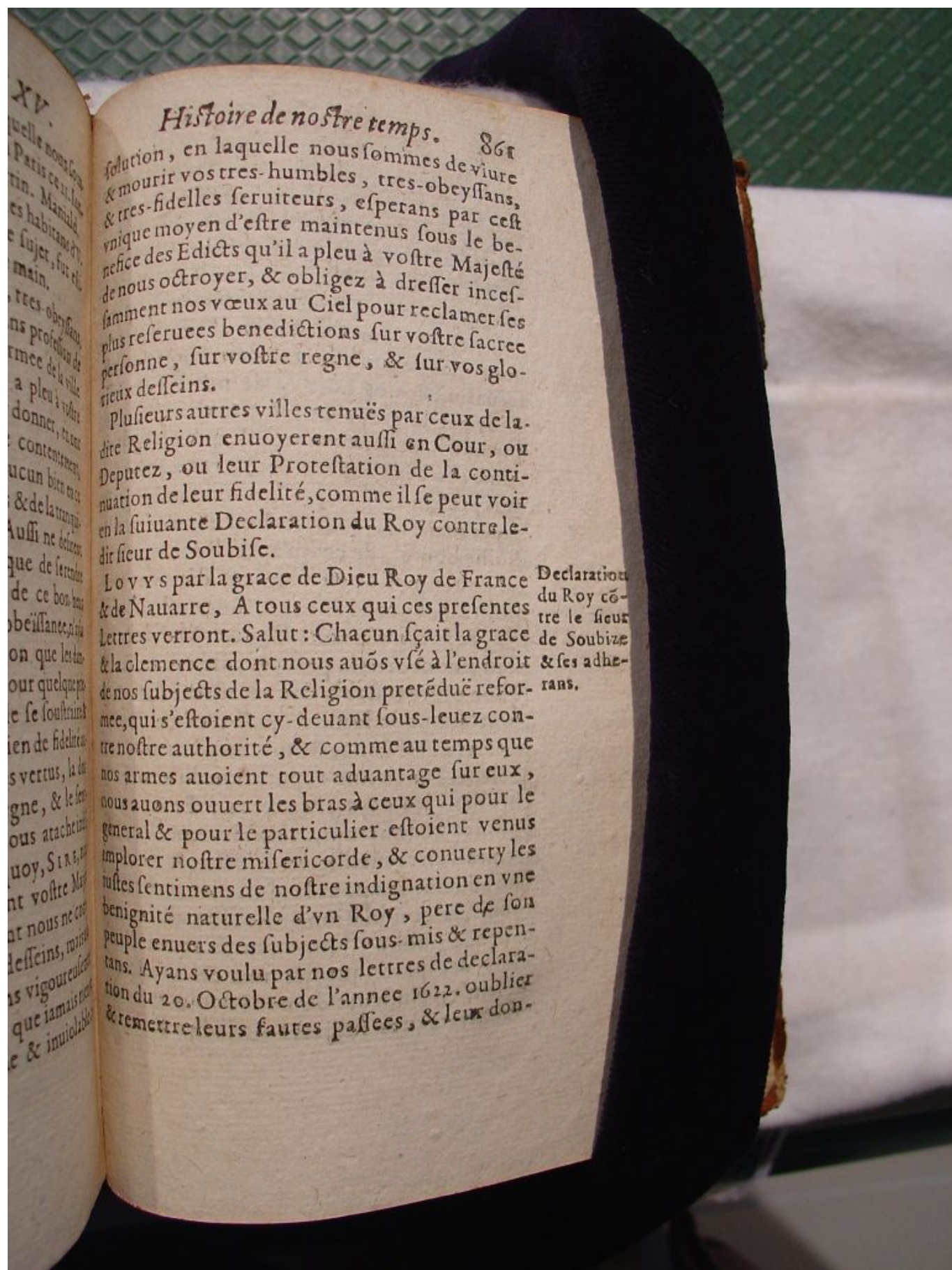
Lettre des
habitans
d'Vlez au
Roy.

860 M. DC. XXV.
nous sommes nez, & pour laquelle nous sommes prests de mourir. Fait à Paris ce 21. Ian-
uier 1625. Signé, Montmartin. Manialde.
Ceste suiuate lettre que les habitans d'V-
lez enuoyerent au Roy sur ce sujet, sur elle
mee estre partie d'une bonne main.
SIRE, Vos tres-humbles, tres-obeyssans,
& tres-fidelles subjects faisans profession de
la Religion pretendue reformee de la ville
d'Vlez, depuis la paix qu'il a plu à vostre
Majesté par sa clemence leur donner, en ont
gousté les fruits avec tant de contentement,
que comme ils n'estiment aucun bien en ce
monde esgal à celuy du repos & de la tranqui-
lité en laquelle ils vivent: Aussi ne desirant
ils rien avec tant d'ardeur que de se rendre
dignes de la continuation de ce bon heur
par les effects d'une entiere obeissance, n'ont
rien en plus grande detestation que les dam-
nables desseins de ceux qui pour quelque pre-
texte que ce soit, taschent de se soustraire &
rompre remerairement le lien de fidelité au-
quel vos Royales & diuines vertus, la dou-
ceur & Iustice de vostre regne, & le ser-
ment de nos consciences nous atache in-
solublement. C'est pourquoy, SIRE, nous
supplions tres-humblement vostre Majesté
de croire que non seulement nous ne con-
tribuons rien à ces pernicieux desseins, mais
que nous nous y opposerons vigoureusement
en tant qu'en nous sera, & que iamais rien
nous esbranlera de la ferme & inuiolable

1624_173.jpg



1624_861.jpg



1624_174.jpg

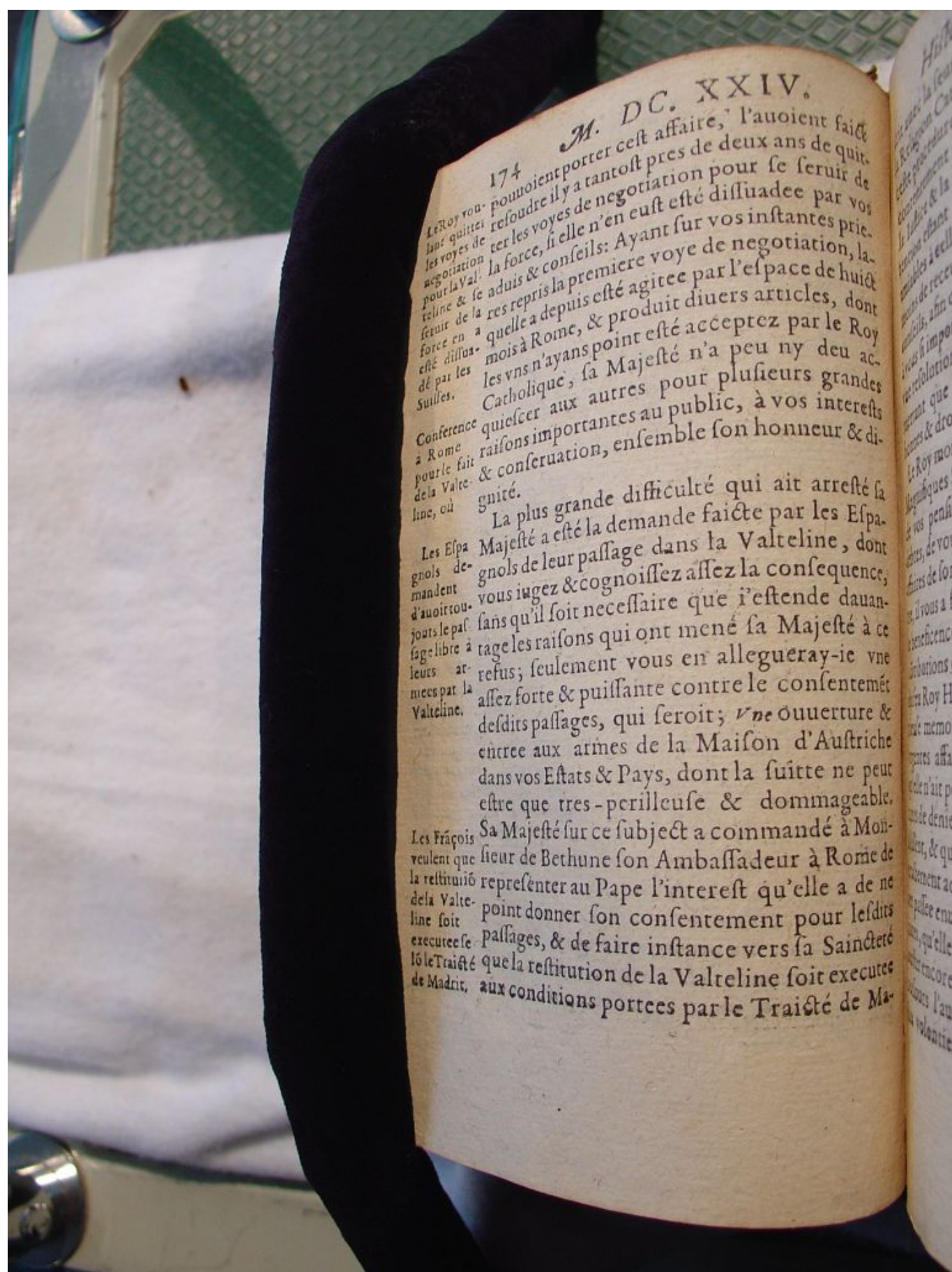


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan